

# CHARTRE ACHAT DURABLE

La Ville  
de  
Montreuil

s'engage

AGIR ENSEMBLE  
POUR UNE  
VILLE DURABLE



L'

urgence d'un autre développement, d'autres manières de produire et de consommer, ne fait plus guère débat. Les intentions, les bonnes volontés, sont là. C'est lorsqu'il faut passer aux actes que les choses deviennent plus difficiles. Il n'est pas si simple après tout de changer des habitudes qui, très longtemps, ont tenu lieu d'évidence. Changer ses modes de déplacement, sa consommation alimentaire, son usage des ressources naturelles... Tous ces « petits » gestes pour la planète, si utiles et précieux qu'ils soient, n'ont rien ni de spontané ni de facile.

Ce qui est vrai pour chacun d'entre nous, comme citoyen et comme consommateur, l'est aussi pour les collectivités. Rien n'est simple, quand il s'agit d'orienter la totalité des projets et des actions de la collectivité vers le mieux en termes d'impact social, environnemental et économique. Au-delà de sa propre action, la Ville de Montreuil entend devenir également exemplaire comme acheteur et « consommateur public » : l'ensemble des achats et marchés de la Ville est désormais soumis à des clauses renforcées d'exigence sociale, économique et environnementale, sans qu'aucune de ces trois dimensions d'un développement à la fois juste et durable ne soit négligée au profit d'une autre.

Passer aux actes, voilà l'objectif de la Charte Achat Durable de la Ville, qui présente et détaille nos engagements et nos actions en la matière. Elle témoigne de notre volonté d'aller au-delà des mots et des déclarations de principe, et de faire vivre, dans l'action quotidienne de la Ville, les valeurs et les objectifs du développement durable.

**Dominique Voynet,**  
Maire de Montreuil

**La politique achat de la Ville est conçue comme un processus conduisant à satisfaire ses besoins en fournitures, services, travaux et prestations. Elle doit prendre en compte le cycle de vie du produit ainsi que les effets à court et long terme, tant pour la Ville que pour la société dans son ensemble.**

**Ainsi, les objectifs du développement d'une politique achat performante et responsable sont de garantir :**

- **la prise en compte systématique des considérations environnementales et sociales (responsabilité environnementale et sociale);**
- **le respect de la réglementation en matière de marchés publics (performance juridique);**
- **l'optimisation économique de l'achat (performance économique);**
- **la qualité des relations avec les entreprises, candidates ou fournisseurs.**

**Le succès d'une telle démarche réside dans la conciliation de ces différents objectifs, permettant d'assurer efficacité et qualité de l'achat.**

## RESPONSABILISER L'ACHAT

**L'OBJECTIF de protection de l'environnement, de la biodiversité et de la lutte contre le changement climatique: le développement de l'achat vert.**

La politique d'achat s'inscrit dans les démarches transversales de la Ville (Agenda 21) visant à promouvoir le respect de l'environnement, la protection de la biodiversité et la lutte contre le changement climatique. **L'acquisition de produits durables est donc privilégiée.** Ces produits ont pour caractéristiques d'être recyclables ou de contenir des composants recyclés, de provenir de filiales responsables d'un point de vue environnemental et social, de garantir une utilisation optimale des ressources et de l'énergie pour leur production, transport, fonctionnement et fin de vie.

Les **domaines d'application sont très variés** et sont en perpétuel développement. Les réalisations et les projets en matière d'achat durable pour la Ville de Montreuil sont par exemple : la fourniture de papier recyclé, l'introduction d'aliments biologiques et équitables dans la restauration collective, l'utilisation d'engrais naturels pour les espaces verts, la construction de bâtiments à hauts rendements énergétiques ou encore l'introduction d'énergies renouvelables dans le bouquet énergétique/consommation.

**L'OBJECTIF de développement économique: l'introduction des clauses sociales dans les marchés et l'adaptation aux PME**

Le développement économique et l'insertion professionnelle sont également des **objectifs prioritaires** de la politique achat.

La Ville poursuit et approfondit son action en matière d'introduction des clauses d'insertion sociale dans les marchés de travaux, fournitures ou services. Cela permet à la commande publique d'être un outil au service de **l'accès à l'emploi des personnes qui en sont éloignées.**

Les **modalités des marchés** élaborés par la Ville ainsi que la sensibilisation sur les appels publics à concurrence sont adaptés aux TPME et PME afin que ce type d'entreprises puisse répondre aux marchés lancés par la Ville.

**L'OBJECTIF d'introduction des clauses environnementales et sociales dans les marchés: un travail à chaque étape du processus d'achat**

La **démarche adoptée par la Ville est progressive.** Elle a pour objectif de cibler les domaines les plus adaptés à l'introduction des clauses environnementales et sociales dans ses marchés publics.

Un **travail systématique d'identification des marchés les plus propices à un achat responsable et durable** est réalisé. Ainsi, en pratique, les acheteurs et les juristes proposent les outils du Code des marchés publics favorisant la prise en compte du développement durable. Ce travail est **mené à chaque étape de la procédure d'achat** (définition des besoins et des caractéristiques du marché, élaboration du cahier des charges, examen des candidatures, analyse des offres, suivi de l'exécution).

Parallèlement, un travail plus large de sensibilisation sur la consommation est mené, afin d'agir à toutes les étapes de la démarche achat (application du principe des 3 « R » : réduire, réutiliser, recycler).

Dans le cadre juridique et budgétaire public, la collectivité agit en priorité à :

- mieux évaluer ses besoins et ses impacts sur l'environnement ;
- réduire ses consommations (énergie, fourniture, papier, transport...);
- favoriser les groupements d'achats pour dynamiser l'offre éco-responsable en termes d'innovation et de prix ;
- privilégier les approches en coûts globaux (intégration du cycle de vie des produits et services).

## SÉCURISER JURIDIQUEMENT ET OPTIMISER ÉCONOMIQUEMENT L'ACHAT

### L'OBJECTIF d'optimisation de l'utilisation des règles de la commande publique

Afin d'engager l'acte d'achat, la collectivité doit respecter les **règles de la commande publique** pour passer ses marchés publics, outil juridique et réglementé. Le Code des marchés publics pose trois grands principes en matière de commande publique :

- la liberté d'accès à la commande publique ;
- l'égalité de traitement des candidats ;
- la transparence des procédures.

La prise en compte des objectifs de développement durable est une **obligation réglementaire** (art.5 du Code des marchés publics). Elle répond également aux recommandations internationales (*Processus de Marrakech*), européennes (*Acheter vert!*, Commission européenne) ou nationales (Commission des marchés publics de l'État devenue Commission consultative des marchés publics).

### L'OBJECTIF de recherche d'un achat efficace

L'achat est un **acte économique**. La Ville, garante des deniers publics, doit encourager l'« offre économiquement la plus avantageuse ». Dans cet objectif, la Ville s'engage à réfléchir à l'acte d'achat en tant que processus global, de l'étude du besoin jusqu'à sa réalisation et son exécution. Ainsi, afin d'assurer **l'efficacité de l'achat**, le cycle de vie du produit doit être pris en compte par le calcul de coût (coût global incluant les coûts indirects, sur le court et long terme).

Ce positionnement de la Ville s'inscrit également dans une **volonté de garantir des relations de qualité avec les entreprises**, candidates ou fournisseurs. Cela implique notamment des relations transparentes (lors des phases de sourcing ou de négociation par exemple) ou encore l'engagement de la Ville à réduire ses délais de paiement.

## SUIVRE ET ÉVALUER ANNUELLEMENT LA POLITIQUE ACHAT DE LA VILLE

### L'OBJECTIF d'amélioration continue

La stratégie achat de la Ville s'appuie sur la **capitalisation** de sa connaissance et de son expérience en la matière afin de progresser, marché après marché, en **efficacité et qualité** de l'achat.

La politique achat décrite dans cette Charte doit être **effective**. La Ville s'engage donc à **suivre et évaluer** ses réalisations en la matière et à les communiquer, publiquement, sur son site internet.

L'administration s'engage à donner **aux élus** tous les **éléments de décisions et possibilités en matière d'achat** (élaboration de différents scénarii, chiffrés et argumentés, présentant les éléments et critères de choix).

### L'OBJECTIF d'évaluation transparente

Un **système d'évaluation** de cette politique est mis en place. Il comporte un bilan chiffré des actions menées dans ce domaine et une explication des cas où l'introduction de clauses durable et responsable dans les marchés n'a pas été possible. L'évaluation annuelle fait l'objet d'une présentation aux élus de la Commission d'appel d'offres<sup>1</sup>.

La Ville participe activement aux groupes de travail et associations d'acheteurs régionaux et nationaux afin d'être **ouverte aux autres pratiques et de contribuer à l'amélioration continue de l'achat public durable**.

<sup>1</sup> – Commission délibérative, composée d'élus municipaux, qui attribue les marchés publics dans le cadre du CMP.